

Rapporteur : Mme GAY Nicole

M. LE MAIRE : Nous passons au dossier relatif au Bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2008. Madame Bouzerda !

Madame Gay, avis favorable, je suppose !

Mme BOUZERDA Fouziya : Dans l'esprit de ce Conseil, je serai très brève.

Monsieur le Maire, chers Collègues, comme vous l'aviez promis lors du dernier Conseil municipal nous examinons aujourd'hui le bilan des opérations foncières réalisées par la ville en 2008. Malheureusement ce document, certes, très utile, ne répond pas du tout à la question que je vous avais posée.

Ma question concernait, en fait, plus précisément, Monsieur le Maire, l'emploi, la vacance des biens rachetés par la ville ou pour la ville dans le cadre du droit de préemption afin de vérifier l'actualité des actions pour lesquelles ces acquisitions avaient été effectuées.

L'objectif n'était d'ailleurs pas de stigmatiser, comme vous aviez semblé le croire, la politique menée à ce titre par la ville dans le cadre de ce mandat et du précédent mandat.

Il s'agissait simplement de déterminer si des biens acquis parfois depuis plus d'une décennie, et restés vacants, ne pouvaient pas être remis sur le marché de la location dès lors que l'objectif initial ne pourrait plus être d'actualité, ni poursuivi, comme cela arrive et comme c'est le cas dans les politiques à long terme.

Ma démarche avait d'ailleurs été suscitée par un exemple concret de logements appartenant à la commune et concernant une copropriété dans le 3^e arrondissement, copropriété à majorité privative, et qui sont vacants depuis plus de 8 ans.

Je tiens à votre disposition l'adresse exacte de l'immeuble concerné. Et je renouvelle simplement ma proposition qui me semble être simple et un instrument et un outil efficace qui a priori, selon les renseignements que j'ai essayé d'obtenir n'existent pas, c'est-à-dire, transmettre à l'Assemblée municipale, aux arrondissements concernés un état exhaustif des biens possédés par la ville actuellement vacants et pour lesquels l'opération initialement envisagée ne se poursuivrait plus et permettrait une remise sur le marché tout simplement. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Madame Bouzerda. Faites de la dénonciation, parce que dans une période où nous cherchons des recettes partout, si vous connaissez quelques biens que la Ville de Lyon pourraient vendre et qu'elle n'a pas vendu et qui n'auraient aucune utilité, je vous engage à dénoncer tous ceux qui ne m'auraient pas communiqué ces documents.

Pour les biens dont vous parlez, je crois qu'ils sont propriété du Grand Lyon et pas de la Ville de Lyon, et qu'ils doivent se situer dans une opération d'ensemble qui doit être effectuée, mais évidemment pour faire l'opération d'ensemble, il faut que nous ayons acquis l'ensemble des immeubles adjacents et notre expérience nous a dit que si nous louions de manière précaire des biens que nous devons démolir, le précaire n'existe jamais et que celui qui est logé à titre précaire, pense toujours qu'il a un droit absolu, donc, on ne peut plus faire l'opération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

(Adopté.)